

REGLEMENT GENERAL

RAID'Y FAMILLE 2019

13/15 ans + 1 adulte

Sommaire :

Article 1 : Informations générales.....
Article 2 : Conditions de participation et inscriptions.....
Article 3 : Epreuves.....
Article 4 : Matériels et ravitaillement.....
Article 5 : Sécurité.....
Article 6 : Assurance et responsabilité.....
Article 7 : Respect environnemental.....
Article 8 : Image.....



Article 1 : INFORMATIONS GENERALES

1.1 Organisation

1.1.1 Ville d'Yzeure, Office Municipal du Sport, TRIMAY, EAMYA, ROMYA, ADHERENCE, Compagnie d'Arc Yzeure.

1.2 Edition 2019

1.2.1 Le Raid'Y Famille se déroulera le samedi 31 août 2019.

1.3 Modification du règlement

1.3.1 Ce règlement pourra être modifié à n'importe quel moment par le comité d'organisation. Les participants en seront informés le cas échéant.

1.4 Contact

1.4.1 Les participants peuvent contacter les organisateurs :

- Par mail : sports@ville-yzeure.com
- Par téléphone : 04 70 48 53 37
- Par courrier : OMS-Raid 'Y Hôtel de Ville 03400 Yzeure
- Informations sur www.oms-yzeure.fr

Article 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION ET INSCRIPTIONS

2.1 Modalités d'inscriptions

- 2.1.1. Tout participant et son responsable légal (le cas échéant) s'engagent lors de l'inscription à avoir pris connaissance du présent règlement et à prendre acte du déroulement des épreuves qui sera consultable sur le site www.oms-yzeure.fr.
La signature du bulletin d'inscription est obligatoire par chaque équipier.
- 2.1.2. Composition des équipes : 2 concurrents sans assistance de la même catégorie d'âge
- 13/15 ans : 2004-2006
 - 1 adulte majeur
- 2.1.3. Les équipes peuvent être féminines, masculines ou mixtes.
- 2.1.4. L'inscription pourra être effectuée par courrier adressé à OMS Raid'Y – Service des Sports – Yzatis – Bd Jean Moulin – 03400 YZEURE ou déposer au service des sports.

2.2 Documents à fournir

- 2.2.1. Le bulletin d'inscription lisiblement rempli et **attester savoir nager au moins 25 mètres et à s'immerger (à cocher sur le bulletin) avant le 23 août 2019.**
- 2.2.2. Un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique **des raids multisports en compétition datant de moins d'un an à la date d'inscription à Raid 'Y** ou une licence Triathlon ou de raid avec la mention « en compétition » en cours de validité à la date de la manifestation. Un formulaire de « Pass Compétition Triathlon » dûment complété pour les non-licenciés à la fédération de Triathlon (sur place)

2.3 Frais d'inscription

- 2.3.1. **8 €** pour le jeune sportif de 13/15 ans et **16€** pour l'adulte (- 2€ pour les licenciés Triathlon)
- 2.3.2. Règlement des droits d'inscription en espèce ou par chèque à l'ordre d'OMS Raid'Y

2.4 Validation des dossiers

- 2.4.1. L'inscription ne sera validée qu'à réception du dossier complet, c'est-à-dire de l'ensemble des documents demandés aux points précédents.
- 2.4.2. A réception du bulletin d'inscription, une confirmation sera consultable avec le numéro d'équipe **sur le site internet www.oms-yzeure.fr.**
- 2.4.3. Seules les équipes complètes seront autorisées à prendre le départ sauf décision de l'organisation.
- 2.4.4. **20 équipes.**
- 2.4.5. Pour tout désistement de dernière minute ou pour tout incident et abandon sur le parcours, prévenir l'organisation au **07 61 98 29 62.**

2.5 Changement de coéquipiers/Désistements/Annulation

- 2.5.1. En cas de changement d'un équipier, prévenir les organisateurs et le nouveau participant doit fournir les documents demandés au 2.2
- 2.5.2. En cas de forfait d'une équipe, celle-ci doit avertir l'organisation. Aucun remboursement ne sera versé pour une annulation après le **23 août 2019.**
- 2.5.3. Si le Comité d'Organisation juge que les conditions climatiques sont dangereuses, il procédera à l'annulation de la manifestation. Les concurrents se verront remboursés leur inscription.

Article 3 : EPREUVES

3.1 Généralités

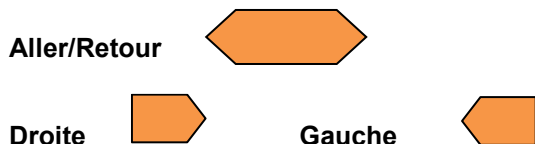
- 3.1.1. Les épreuves seront consultables sur le site internet www.oms-yzeure.fr. Le détail des pénalités et des bonifications seront également expliquées.
- 3.1.2. Les épreuves et les parcours pourront être modifiés si l'organisation le juge nécessaire en fonction des conditions climatiques ou autres faits exceptionnels. Aucune réclamation ne sera prise en compte par l'organisation à ce sujet. **Cependant le comité d'organisation s'engage à informer les équipes inscrites des éventuelles modifications ou compléments d'informations avant le début du raid.**
- 3.1.3. Aucune aide extérieure n'est autorisée en cours d'épreuve, l'aide entre concurrents est possible

3.2 Parcours

- 3.2.1 Départ et arrivée au plan d'eau des Ozières.
- 3.2.2 Le parcours est tracé en milieu naturel, la progression se fera en VTT, à pied, ou en canoë
- 3.2.3 Les parcours de **run and bike**, **VTT** et **course à pied** se feront en suivi d'itinéraire **fléché**.
- 3.2.4 Les concurrents doivent se conformer à l'itinéraire indiqué.
- 3.2.5 Le Raid'Y Famille est un enchaînement d'épreuves de pleine nature sur une distance d'environ : 15 km.

3.2.6 Signalétique spécifique

- 3.2.7 Une signalétique spécifique sera présente sur le parcours afin de vous indiquer l'itinéraire à suivre.
- 3.2.8 Signalisation bien distincte pour les trois formules (8/10ans, 11/12ans et 13/15ans) sur le parcours.



3.4 Programme de la journée

- 3.4.1 L'accueil des participants, le départ, l'arrivée et la remise des récompenses auront lieu sur le site des Ozières.
- 3.4.2 Horaires

	Retrait des dossards	Première épreuve	Briefing	Départ	Remise des récompenses
1 jeune 13/15 ans + 1 adulte	A partir de 11h45 au stand organisation générale	Escalade entre 12h et 13h	13h15 sur la ligne de départ	13h30 (dans la continuité du briefing)	

3.5 Chronomètre

- 3.5.1 Le temps comptant pour le classement final sera celui cumulé de toutes les épreuves, auxquels s'ajouteront les éventuelles pénalités et/ou se déduiront les temps bonus.
- 3.5.2 Le départ se fera par vagues à l'issue de l'épreuve d'escalade.
- 3.5.3 Le chronomètre sera déclenché au départ du canoë (13/15 ans), du run and bike (10/12 ans) et du VTT (8/10 ans) de la 1^{ère} vague et sera arrêté à l'arrivée sous l'arche après l'épreuve du parcours du combattant au plan d'eau des Ozières.
- 3.5.4 Les concurrents devront passer obligatoirement sous l'arche aux Ozières pour valider des temps intermédiaires.
- 3.5.5 L'équipe doit rester soudée et solidaire au regard du chronométrage qui sera arrêté sur le dernier équipier.

3.6 Causes de disqualification et pénalité

- 3.6.1 Toute transgression du présent règlement.
- 3.6.2 Liste non exhaustive comprenant: tout comportement anti sportif, injurieux; non-assistance à personne en danger; abandon d'un coéquipier; non-port du casque et du gilet de sauvetage; non-respect des consignes données par les signaleurs ou contrôleurs; non-respect de la nature des règles de propreté sur le parcours et lieu d'accueil.....
- 3.6.3 Toute équipe qui ne fera pas une épreuve.

3.7 Limite de temps

- 3.7.1 L'organisation se réserve le droit d'arrêter la progression des équipes si le temps maximum de passage fixé par l'organisation est dépassé.

3.8 Réclamations

- 3.8.1 Les éventuelles réclamations sont à faire dans l'heure suivant l'arrivée...avec le sourire de préférence. L'erreur est humaine. Le principal est de se faire plaisir.

3.8 Classement et récompenses

- 3.8.1 Le jury est composé de membres de l'organisation, il est seul habilité à recevoir les éventuelles réclamations.
- 3.8.2 Le temps de l'équipe sera validé qu'après vérification des cartes de pointage et des pénalités éventuelles.
- 3.8.3 Les bonifications ou pénalités attribuées pendant la course seront comptabilisées par l'équipe d'organisation.
- 3.8.4 Les résultats ne seront définitifs et communiqués qu'après l'arrivée de la dernière équipe.
- 3.8.5 Plusieurs classements avec récompenses seront établis: 8/10 ans, 11/12 ans et 13/15 ans (3 premières scratch)
- 3.8.6 Lots souvenirs à tous les concurrents à la remise des plaques de cadre en fin d'épreuve (Stand Organisation Générale)

Article 4 : MATERIEL ET RAVITAILLEMENT

4.1 Matériel obligatoire

Chaque équipe s'engage à apporter le matériel nécessaire à la course.

4.1.1 Matériel obligatoire par équipier :

- ✓ Casque VTT, coque rigide en conformité aux normes CE avec jugulaire
- ✓ 1 VTT en bon état de fonctionnement et freinage opérationnel
- ✓ Eau et vivres
- ✓ 4 épingles ou ceinture porte dossard (nous ne fournissons pas d'épingles)

4.1.2 Matériel obligatoire par équipe

- ✓ 1 nécessaire à réparation
- ✓ 1 nécessaire à pharmacie

Des contrôles du matériel obligatoire peuvent être effectués tout au long de la journée

4.1.3 Matériel fourni par l'organisation

- ✓ Dossards, dossards pour le VTT, matériel spécifique lié aux activités (arc, canoë, pagaie, gilet de sauvetage ...)

4.1.4 Matériel interdit

- ✓ Vélo de route, vélo et VTT à assistance électrique

4.2 Ravitaillement

- 4.2.1 Les concurrents seront en autonomie complète pendant toute les épreuves,
- 4.2.2 Un point ravitaillement à l'arrivée

Article 5 : SECURITE

5.1 Règles générales

- 5.1.1 Les participants s'engagent à respecter les consignes qui leurs seront données par les organisateurs et participer sous leur propre responsabilité.
- 5.1.2 Les concurrents doivent communiquer aux organisateurs, avant le retrait des dossards, **les coordonnées d'une personne** à joindre le cas échéant en cas d'urgence pendant la manifestation.
- 5.1.3 Toute équipe est tenue de porter secours et de prévenir le cas échéant en cas d'accident constaté sur le parcours. Un temps bonus à l'appréciation du jury sera attribué pour compenser le temps perdu.
- 5.1.4 **Les concurrents s'engagent à obtempérer aux consignes des signaleurs et aux membres de l'organisation tout au long du parcours**

5.2 Abandon

- 5.2.1 Tout abandon doit être signalé le plus rapidement possible aux organisateurs
- 5.2.2 L'équipe pourra, selon les circonstances, terminer l'épreuve sans un de ses membres si celui-ci s'avère être victime d'une panne mécanique, d'une blessure ou d'un état de fatigue l'empêchant de continuer la course dans des conditions de sécurité satisfaisantes. L'équipe ne pourra toutefois plus prétendre au classement.

5.3 Assistance médicale

- 5.3.1 L'organisation s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour assurer la sécurité des participants ainsi que les premiers secours. Différents véhicules, motos ou quads et liaisons radio seront présents tout au long des parcours.
- 5.3.2 La sécurité sera assurée par la Police Municipale, les secouristes de l'UNASS, médecins, les signaleurs et les organisateurs.
- 5.3.3 **En cas d'urgence, les participants doivent contacter en priorité le numéro du coordinateur de course 07.61.98.29.62 ou le 18 (pompiers).** Une coordination sera effectuée avec les bénévoles présents sur le terrain.
- 5.3.4 Les numéros des organisateurs à contacter en cas de problème seront indiqués sur les différents documents remis sur les épreuves.
- 5.3.5 L'organisation décline toute responsabilité pour les accidents physiologiques, immédiats ou futurs dont pourraient être victime les concurrents. Les concurrents sont conscients des risques inhérents à la pratique des sports de pleine nature. En participant, ils acceptent ces risques et les obligations de sécurité de l'organisation.

Article 6 : Assurance et responsabilités

6.1 Assurance des participants et organisateur

- 6.1.1 Chaque participant déclare pouvoir attester de sa couverture en responsabilité civile individuelle valide à la date de l'épreuve
- 6.1.2 L'organisation a souscrit une assurance garantissant sa Responsabilité Civile, Défense Pénale et Recours, celle de ses préposés, des licenciés de la FFTRI et des sportifs ayant souscrit au Pass compétition, auprès d'Allianz.
- Nous attirons l'attention des concurrents sur leur intérêt à souscrire une assurance individuelle accident les couvrant des risques encourus personnellement au cours de la manifestation.

6.2 Responsabilité

- 6.2.1 L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accidents ou de défaillances consécutives à un mauvais état de santé, à une préparation insuffisante, au non-respect du présent règlement, du code de la route ou des consignes données par les organisateurs.
- 6.2.2 Les participants sont responsables de leur matériel. L'organisation du Raid ne pourra être tenue responsable en cas de perte, vol ou dommages subis sur le matériel y compris dans le parc à vélos.
- 6.2.3 En s'inscrivant, les participants s'engagent à savoir nager au minimum 50m et à s'immerger

Article 7 : Respect environnemental

- 7.1 L'environnement, **les domaines privés et publics empruntés doivent être respectés**, les emballages, les sachets protecteurs des compléments alimentaires et boissons ne doivent pas être abandonnés au long du parcours.

Article 8 : Image

- 8.1 Par leur participation à Raid'Y, les concurrents autorisent l'organisation à procéder à des reportages photographiques ou vidéos et acceptent leur diffusion à titre publicitaire ou informatif sur les supports de communication et dans les médias.
- 8.2 Les participants s'opposant à ces prises de vues devront en faire la demande spécifique auprès des organisateurs à sports@ville-yeure.com.
- 9.3 La protection et le respect de vos données personnelles sont une priorité. Le participant peut s'opposer à toute conservation de ses données personnelles et indiquer à l'organisateur les informations qu'il souhaite voir supprimer. Les données seront conservées 2 ans et seront détruites passé ce délai.